



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 991 /2021

Casablanca, le 107 Mars 2021

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert n° 21/2021, relatif aux **Etudes Techniques et suivi des travaux de construction de l'Institut de Formation dans les Métiers de la Gestion et du Digital (IFMGD) à Casablanca.**

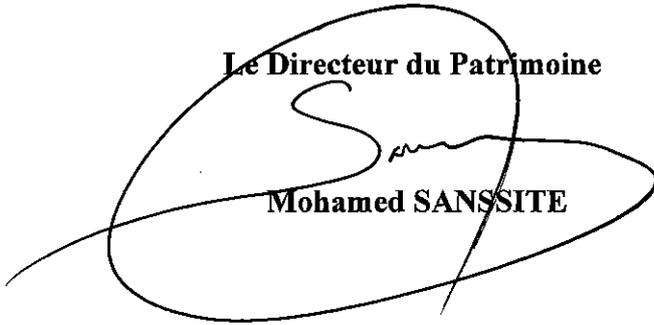
P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, **22 Février 2021 à 15 Heures**, lieu à la **Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 21/2021 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine


Mohamed SANSSITE

Direction de l'Approvisionnement et
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11
(Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: -
Tél : 0522 63.45.43 - Fax : 0522 78.46.01



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n° 21/2021 : études techniques et suivi des travaux de construction de l'Institut de Formation dans les Métiers de la Gestion et du Digital (IFMGD) à CASABLANCA.

Etaient présents :

M. OBAD Rachid

TEC (voir liste de présence ci jointe)

M. LAGDANI Rida

BET OMAIT (voir liste de présence ci jointe)

M. GUINI Lamjid

NOVEC (voir liste de présence ci jointe)

Il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences relatives au certificat d'agrément ainsi que les attestations de références demandées dans le dossier technique et prévues dans les articles 5 du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre n° 21/2021.

Il a été rappelé séance tenante les critères d'évaluation des offres techniques des concurrents selon les exigences du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre précité.

Direction Du PATRIMOINE